

Compte Rendu du Conseil d'Administration du 21 Novembre 2020

Membres du CA

Solal Nathan, procuration de Léopold Clément
Romain Mussard
Charly Borricaud
Dylan Delente
Pierre Pebereau, procuration de Kevin Levy à 19h10
Kevin Groot (Arrivée à 18h39)

Observateurs

Gabriel Detraz
Emile Rogier
Jean-Marie Mineau, responsable technique en chef

Heure de début : 18h16

Heure de fin : 19h21

Compte-rendu

Résidence des Rives - Info

Le responsable technique en chef fait un point. La résidence des Rives va bientôt réouvrir. Il nous manque le serveur et les switchs. Le problème des switchs proposés initialement est leur dégagement de chaleur et leur compatibilité avec le parc initial. Solal pense qu'il n'y aura pas de problèmes.

Au niveau des investissement, si ces switchs sont pris en charge par Aurore, le CRANS aura investi environ 63000 euros sur 80 000 et Aurore 45 000 sur 60 000, soit des proportion analogues.

On achète donc les 2530 intégralement pris en charge par Aurore, comme approuvé préalablement en Bureau. Solal s'occupe de la commande du serveur, et de la discussion avec le CRANS.

Date de l'assemblée générale - Vote

Le Bureau propose une date soit le Week-end du 5-6 décembre, soit le 12-13 décembre.

Solal propose la date du 6 décembre 2020 pour l'Assemblée Générale Ordinaire.

Vote :

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

La motion est adoptée.

Modification du règlement Interieur - Vote

La modification retire la résidence de l'île de la liste des résidences, et la remplace par celle des Rives.

Les modifications sont proposées :

- Article 3 : Précision de la limitation des conditions de remboursement de la cotisation Internet : départ de la résidence et impossibilité d'utiliser le service Internet en filaire,
- Article 7 : Précision que l'accès WiFi n'est pas garanti et ne peut faire l'objet d'une mise en demeure contractuelle (Cas de litiges autour de demandes sur le WiFi dans l'année),

La majorité qualifiée est de 8 voix pour pour adopter une modification du RI

Vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

La modification du règlement intérieur est approuvée.

Proposition de modification des statuts - Info

Les différentes modifications suivantes sont proposées :

- Article 8 : Le CA peut passer une convention spécifique pour fournir un service d'accès Internet à une association adhérente moyennant une cotisation spécifique,
- Article 11 : Précision sur les conditions d'éligibilité des membres d'honneur
- Article 14 : L'AG peut se tenir de manière entièrement dématérialisée, le président de séance dispose du pouvoir de distribuer la parole, et est responsable de la bonne tenue de la réunion. Le secrétaire de séance est responsable du compte rendu.
- Article 15 : La date de l'AG ordinaire peut être fixée par le Bureau
- Article 17 : Le seuil des dépenses devant passer en CA hors urgence est abaissé à 2500 euros, précisions des compétences CA/Bureau, les compétences exclusives du CA sont précisées,
- Article 18 : Précision, il n'est pas nécessaire d'habiter dans une résidence pour s'y présenter (actuellement non-dit), et les élections individuelles en cas de vacance de liste se font au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours,
- Article 19 : Si la majorité du CA initialement élu s'est déclaré démissionnaire au cours du mandat, des élections anticipées sont convoquées, (actuellement c'est pas clair)
- Article 20 : Le Bureau comporte au maximum 6 membres; des postes peuvent être vacants. (C'est le cas cette année, et c'est pas clair si c'est autorisé ou pas)
- Article 22 : Démission collective du Bureau si le président présente sa démission; le bureau est déclaré démissionnaire si au moins 3 postes y sont vacants.
- Article 23 : Possibilité d'extension du Bureau, sur proposition du Bureau et décision du CA, un membre de l'association peut être membre du bureau étendu (exemple : désigner plusieurs vice-présidents, ou vice-trésoriers).
- Article 25 : Un RT n'est pas forcément root partout, la définition des droits des RT est précisée par le Conseil technique.

Ordre du jour de l'assemblée générale

- Présentation du Bilan moral - Vote
- Présentation du Bilan financier - Vote
- Présentation du Bilan Technique - Info
- Révision des statuts et du règlement intérieur - Vote
- Renouvellement du Conseil d'Administration - Vote
- Questions diverses

L'ensemble des votes se tiendront à distance de manière électronique, de 9h à 18h, le dimanche 6 décembre 2020.

Questions diverses

Kevin Groot soulève le problème du peu de membres actifs dans certaines résidences, et souligne la difficulté à trouver des gens et recruter.

Solal propose également de restructurer le pôle event afin de tenir des événements à distance tel que jeux de plateau etc.